

L.AS

Licence avec option « accès santé »

Université de Corse

- La L.AS est une licence, elle se prépare en 3 ans (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année)
- Chaque année de cette licence correspond à 60 crédits ECTS (crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables). Par exemple, un étudiant qui valide sa 1^{ère} année, aura validé 60 crédits ECTS.
- Une année de L.AS comporte :
 - > 1 majeure disciplinaire = enseignements disciplinaires de la licence
 - &
 - > 1 mineure « accès santé » = enseignements spécifiques en santé
- Les études de santé restent sélectives. L'admissibilité (=possibilité de candidater) en filière santé est évaluée sur dossier, et les candidatures sont évaluées sur :
 - ✓ Les notes obtenues aux examens
 - ✓ Des épreuves complémentaires orales
- A l'Université de Corse, à la rentrée 2020-2021:
L.AS : Licence Science de la Vie (SV) avec option « Accès Santé »

1^{ère} année de Licence SV Accès Santé Majeure + mineure = 60 ECTS

majeure + mineure validées
(60 ECTS) & **ADMISSIBLE**
en filière de santé

majeure + mineure validées
(60 ECTS) & **NON ADMISSIBLE**
en filière de santé

majeure et/ou
mineure non validées
= **Année non validée**

Candidature
en filière de santé

ADMIS
dans la filière
de santé dans
laquelle vous
avez candidaté

NON ADMIS
dans la filière
de santé dans
laquelle vous
avez candidaté

Redoublement
la 1^{re} année
de la licence

Réorientation
via
Parcoursup

**2^e année
de filière santé**
Médecine ;
Pharmacie ;
Odontologie ;
Maïeutique ; Kiné

2^e année de licence

candidature possible aux études de
santé après au moins une année
supplémentaire validée
(= 60 ECTS supplémentaires)